



Aboriginal Healing Foundation

75 Albert Street, Suite 801
Ottawa, Ontario K1P 5E7
Telephone: (613) 237-4441
Toll-free: (888) 725-8886
Facsimile: (613) 237-4442

Fondation autochtone de guérison

75, rue Albert, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441
Sans frais: (888) 725-8886
Bélinographe: (613) 237-4442

programs@ahf.ca
<http://www.ahf.ca>

*Our mission is to encourage
and support Aboriginal people in
building and reinforcing sustainable
healing processes that address the
legacy of physical and sexual abuse
in the residential schools, including
intergenerational impacts.*

*Notre mission est d'encourager
et d'appuyer les autochtones afin de
bâtir et de renforcer les processus
de guérison souhaitables qui
s'attaquent aux séquelles
des abus physiques et sexuels
dans le système de pensionnats,
y compris aux séauelles*

BULLETIN D'INFORMATION POUR LES MÉDIAS

La Fondation autochtone de guérison rend public son document —
*The Indian Residential Schools Settlement Agreement's Common Experience
Payment and Healing: A Qualitative Study Exploring Impacts on Recipients.*

31 mars 2010 (OTTAWA) – Aujourd'hui, la Fondation autochtone de guérison (FADG) a publié *The Indian Residential Schools Settlement Agreement's Common Experience Payment and Healing*, suite donnée au document que la FADG a fait paraître en 2007 *Lump Sum Compensation Payments Research Project* [version française : *Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire*]. Cette étude de 2007 anticipait l'attribution prochaine du paiement d'expérience commune (PEC) en examinant les initiatives antérieures de paiements forfaitaires, alors que la nouvelle étude se penche sur les incidences que le Paiement d'expérience commune a eues sur les Survivants des abus perpétrés sous le régime des pensionnats indiens; le Paiement d'expérience commune est une des composantes de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens.

Cette nouvelle parution de la FADG a été conçue en ayant deux objectifs principaux : 1) recueillir des données expérientielles en invitant les bénéficiaires à faire part de leurs observations et explications concernant les incidences du PEC sur les Survivants et leur engagement dans le processus de guérison, 2) recueillir de l'information en obtenant des éclairages sur les rôles qu'ont exercés les services de soutien en aidant les demandeurs pendant le processus de compensation. Ce document n'est pas une évaluation du PEC ou de ses services de soutien; il vise plutôt à apporter un complément aux constatations qui se sont dégagées de l'évaluation indépendante de la FADG et de ses programmes que les Affaires indiennes et du Nord ont fait paraître récemment.

Les résultats présentés dans le document publié aujourd'hui proviennent principalement d'entretiens avec deux cent quatre-vingt-un Survivants de Premières nations, inuits et métis à travers le Canada qui ont demandé le Paiement d'expérience commune. *The Indian Residential Schools Settlement Agreement's Common Experience Payment and Healing* est disponible en version imprimée en s'adressant au bureau de la Fondation autochtone de guérison et il peut être téléchargé à www.ahf.ca. Il est actuellement en cours de traduction.

Le président de la Fondation autochtone de guérison, Georges Erasmus, a fait remarquer que ce document témoigne [TRADUCTION] « des expériences complexes et diverses des Survivants, tant positives que négatives, tout au long du processus du PEC ». « Une fois de plus, » a-t-il ajouté, « ce que les gens disent dans les communautés fait ressortir l'importance de l'accessibilité de services de soutien dispensés par des personnes comprenant les répercussions de l'héritage laissé par les pensionnats indiens dans toute leur ampleur. »

Entre 1892 et 1969, le régime des pensionnats indiens a fonctionné au Canada par le biais d'un partenariat entre le gouvernement fédéral et divers groupes religieux. Conformément à la législation, des enfants autochtones ont été placés en établissement, dans des écoles industrielles, des foyers scolaires et des pensionnats, dans un but de christianisation et d'assimilation.

Le 11 juin 2008, le premier ministre du Canada a présenté des excuses officielles pour le rôle que le gouvernement fédéral a exercé sous le régime des pensionnats indiens. Dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, la Commission de vérité et de réconciliation a été établie pour mettre en œuvre un processus national de vérité et de réconciliation qui s'étendra sur cinq ans.

La Fondation autochtone de guérison est un organisme de financement national, à but non lucratif et géré par des Autochtones; elle facilite et appuie les efforts de guérison communautaires dont le but est de traiter les répercussions intergénérationnelles des abus physiques et sexuels commis sous le régime des pensionnats indiens au Canada.

- 30 -

For more information: Miche Jetté, Communications, the Aboriginal Healing Foundation, 613-237-4441 extension 308, or toll-free 1-888-725-8886.